La Gazette
de Bezannes

Juin 2020

Le Mot du Maire

Le 28 mai dernier, le nouveau conseil municipal s'est installé. Depuis cette date, nous nous sommes attelés à la tâche afin de commencer à mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez élus.
En premier lieu, puisque c'était le cœur de notre projet, nous étudions actuellement plusieurs scénarii relatifs à la scolarisation de nos enfants dans les années à venir.

Nous devrions pouvoir les soumettre aux parents d'élèves d'ici un mois environ.

Nous avons repris également le dossier de la rénovation de l'église Saint Martin pour réellement le mettre en œuvre et nous vous tiendrons informés de toutes les étapes de ce vaste chantier.

En coordination avec le Grand Reims, des travaux de voirie sont déjà programmés, notamment pour sécuriser, par la création d'un trottoir, la rue des Têtes de fer.

Pour les vacances estivales, l'organisation du centre aéré est finalisée et permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les petites Bezannaises et les petits Bezannais.

Grâce à l'allégement des mesures sanitaires, les mariages peuvent de nouveau se dérouler et la première union post COVID-19 a été célébrée le samedi 6 juin.

Enfin, pour que la vidéo-protection ne se limite pas à l'installation de panneaux à l'entrée de la commune, nous en avons fait une de nos priorités. Nous avons déjà programmé leur mise en service.

Si peu à peu la vie tente de reprendre son cours normal, je vous invite néanmoins à rester vigilant et à respecter les gestes barrières.

Bezannes, le 16 juin 2020

Remerciements

Le maire et toute son équipe municipale ont le plaisir de vous transmettre leurs sincères remerciements pour toutes les contributions, quelles que soient leur forme, lors de cette crise liée au COVID-19.

Masques de protection

Le Grand Reims et la commune de Bezannes se sont associés pour vous remettre 4 masques en tissu réutilisables et lavables (10 lavages).
Si cette dotation est insuffisante, vous pouvez vous rendre en Mairie pour un complément.

Inscription – mise à jour du registre des personnes vulnérables

Pour pouvoir aider au mieux les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, pandémies…), il convient en premier lieu de les identifier. C'est pourquoi, la commune doit les recenser et assurer la mise à jour des données déjà collectées.

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel mais qui peut être éventuellement communiqué au Préfet. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

En cas de canicule notamment, le registre permet aux services municipaux de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre étant facultative elle nécessite une démarche volontaire. Il appartient donc à toute personne, résidant à son domicile et se sentant en situation de fragilité de demander son inscription au registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en mairie ou en complétant le formulaire téléchargeable sur le site internet www.bezannes.fr.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*

Le Comité d'Action Sociale (CAS)

Le CAS a pour mission d'informer le public sur les différents dispositifs sociaux existants sur la commune et sur ceux gérés par le Conseil Départemental.

Le rôle du CAS est également de coordonner les intervenants locaux, services publics ou associatifs, pour trouver ensemble les moyens de répondre aux attentes des personnes en difficultés sociales ou ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement, à l'âge ou au handicap, …

Présidé par le maire, le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres désignés par le conseil municipal en son sein et des membres désignés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Appel à candidature

Les associations des secteurs d'activité relevant du CAS sont invitées à faire connaître leurs candidats pour devenir membres du conseil d'administration, auprès de Monsieur le Maire, avant le 30 juin 2020.

De même, si des personnes souhaitent s'impliquer dans les missions du CAS, elles peuvent elles aussi faire acte de candidature dans les mêmes conditions.

Création d'une mutuelle communale pour les habitants de Bezannes

Nous souhaiterions vous proposer la possibilité de souscrire un contrat individuel santé auprès d'une mutuelle communale. Cette souscription devrait vous permettre d'obtenir une baisse significative de vos coûts actuels ainsi qu'une meilleure couverture au niveau des soins.

Prochainement, nous envisageons la tenue d'une réunion publique avec la venue d'assureurs préalablement retenus. Un dialogue sous forme de questions pourra s'ouvrir directement avec les assureurs, après la présentation.

Nous souhaiterions que les personnes intéressées par cette démarche nous contactent, afin de que nous puissions arrêter une date de réunion publique.
Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en contactant le secrétariat de la Municipalité au 03 26 36 54 14.

Bulletin de participation à remettre en Mairie ou à envoyer par mail à mairie@bezannes.fr .

M. Mme: .....

Adresse: .....

Courriel : .....

Souhaite(nt) participer à la réunion publique concernant la mise en place d'une mutuelle communale.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*

Le budget 2020 voté par la Municipalité sortante

Budget de fonctionnement (charges du personnel et charges courantes)	2 990 000 €
Budget investissement (projets, travaux, achat de matériel ou de mobilier)	3 680 000 €
Total	6 670 000 €

Quelques dépenses

- Charges de personnel .....1 346 600 € (+ 38,57 % par rapport à 2019)
- Subventions aux associations ..... 45 000 €
- Emprunts
- Total des emprunts à rembourser.....4 870 124 € soit 2 296 € par habitant
  - ✓ Intérêts d'emprunts à payer en 2020 ..... 79 155 €
  - ✓ Remboursement du capital en 2020 ..... 133 482 €
- Pour l'extension du groupe scolaire..... 720 000 €
- Pour la rénovation de l'église ..... 340 000 €
- Pour l'aménagement de la mairie..... 285 296 €
- Pour la salle Galaxie ..... 701 234 €

Quelques recettes

- Impôts et taxes .....2 888 463 €
- Grand Reims.....2 063 200 €

Les garanties d'emprunts au bénéfice des organismes logeurs

La commune est régulièrement sollicitée pour caution lors des opérations de construction de logements dits sociaux. Ce cautionnement est appelé garantie d'emprunt. Elle permet à l'organisme logeur d'obtenir des prêts à un taux plus intéressant mais, en cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité devra payer l'annuité d'emprunt à sa place.

Pour Bezannes, le récapitulatif au 1er janvier était le suivant :

- Capital encore garanti au bénéfice du Foyer Rémois .....14 251 063 €
- Capital encore garanti au bénéfice de l'Habitat de Champagne .....2 921 345 €
- Capital encore garanti au bénéfice de Plurial Novilia .....56 500 827 €

Un audit financier

Dans notre programme électoral, nous proposions une commune saine et transparente. Comme annoncé, nous avons commandé auprès d'un organisme indépendant un audit afin de connaître, la situation financière de la commune. Cela permettra de disposer de la lisibilité nécessaire à la mise en œuvre de projet d'équipement comme la construction d'une nouvelle école. Nous devrions pouvoir vous en communiquer les résultats avant la fin de la période estivale.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*

Les commissions municipales

Pour une meilleure transparence de la vie publique et une prise en compte de la diversité des sensibilités politiques, certains dossiers devant faire l'objet d'une délibération en conseil municipal doivent recevoir l'avis d'une commission municipale.

Ces commissions sont composées, en plus du maire qui est le président de droit, de 5 membres élus au sein du conseil municipal, dont un membre de l'opposition.

Voici les commissions créées à Bezannes :

- Bâtiment et patrimoine
- Sécurité
- Aménagement durable : urbanisme, cadre de vie, environnement
- Sport et vie associative
- Petite enfance et affaires scolaires
- Finances
- Sénior(e)s
- Culture, fêtes et cérémonies – Jeunesse

Nous ne manquerons pas dès leur constitution de vous tenir informé de leur composition.

Protection Participation citoyenne

Ce dispositif, associe les services de la Police Nationale et des citoyens de la commune sur la base du volontariat.

Il permet, par une action collective, d'être plus efficace ensemble pour protéger son environnement et prévenir la délinquance et les actes de malveillance.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Fabrice LABBE, adjoint à la sécurité. fabrice.labbe@bezannes.fr

De plus, l'installation des 7 caméras de surveillance aux points stratégiques de la commune est programmé pour fin Juin -début juillet 2020. A noter que la commune est en négociation pour permettre une surveillance en temps réel via le Centre de Supervision Urbain de la Ville de Reims.

Reprise des verbalisations

Les restrictions de déplacement, en vigueur pendant la période de confinement, étant levées, les verbalisations vont reprendre prochainement. Soyez donc attentif au respect du code de la route, notamment en matière de stationnement.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*

Concours communal ’Maisons et balcons fleuris”

Dans un esprit de convivialité, ce concours, organisé par la Mairie, vise à encourager chaque habitant à participer à l’embellissement de la commune et à l’amélioration du cadre de vie.

Règlement 2020

Article 1 : Objectif du concours

Ce concours, est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l’environnement et participe à l’image de la commune.
Les espaces fleuris et jardins doivent être visibles de la voie publique.

Article 2 : Modalité d’inscription

Le concours est gratuit mais l’inscription est obligatoire à via le formulaire ci-dessous disponible également sur le site officiel de la commune ou à l’accueil de la Mairie.
Le bulletin est à transmettre avant le 15 Juillet 2020, à la Mairie ou par mail à joel.bourquardez@bezannes.fr

Article 3 : Catégories

Les habitations fleuries sont classées en deux catégories :

- 1ème catégorie : Façade fleurie, balcon, fenêtre, terrasse pour les immeubles,
- 2ème catégorie : Jardin paysagé et (ou) fleuri.

Article 4 : Droit à l’image

Les participants autorisent l’organisateur à photographier les propriétés et à éventuellement diffuser les clichés.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury est composé de membres de la Société d’Horticulture de Reims.

Article 6 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu durant la saison estivale sans date précise.

Article 7 : Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants : harmonie des couleurs, densité du fleurissement, originalité, diversité et choix des plantes, répartition du fleurissement sur l’ensemble de la maison, de l’immeuble ou du jardin, entretien général et propreté.

Article 8 : Prix

Un classement sera établi par catégorie et toutes les initiatives seront récompensées.

Article 9 : Dispositions diverses

En cas d’arrêté interdisant l’arrosage, le jury tiendra compte de ces restrictions.
La commune se réserve le droit de reporter ou d’annuler le concours en cas de force majeur.
Le fait de participer au concours entraîne l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

✂ ----------

Bulletin d'inscription « Concours Maisons et Balcons fleuris »

M. Mme ..... Adresse .....

.....

Souhaitent participer à ce concours communal (cochez la case)

☐ 1ème catégorie : Façade fleurie, balcon, fenêtre, terrasse pour les immeubles,

☐ 2ème catégorie : Jardin paysagé et (ou) fleuri.

Renfort des "Relais de Bezannes"

Les Relais de Bezannes forment un groupe de bénévoles aidant le personnel communal pour des tâches diverses : ils arrosent les massifs de fleurs communaux, aident à l'installation des décorations de Noël, participent à la distribution de plis tels que la Gazette, etc.
Ce groupe a pour but de contribuer au bien-vivre de la commune et à améliorer notre cadre de vie à tous.

La nouvelle Municipalité recherche des bénévoles de tout âge pour renforcer ce groupe et perpétuer cette pratique devenue tradition.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez de plus amples informations, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : mairie@bezannes.fr

Centre de Loisirs de Bezannes – été 2020

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sont terminées depuis le Vendredi 05 Juin 2020. C'est donc 173 enfants qui participeront cet été au centre du 6 au 31 Juillet 2020.

Le thème concerne "Les Voyages Extraordinaires de Jules Verne", à travers ses œuvres. L'équipe d'animation fera découvrir aux enfants les 4 éléments : 1 semaine par élément.

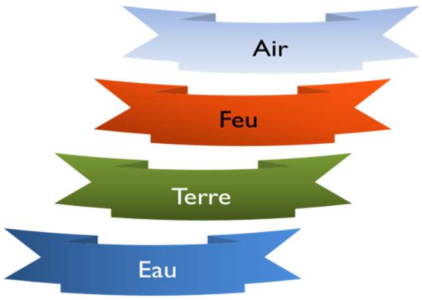

Le programme d'activités prévu tiendra compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Chaque activité (manuelle ou sportive) proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles. Le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel seront effectués avant et après les différentes activités de façon à limiter les risques de contamination.

Reims Vital'été

Les circonstances actuelles ont amené la Ville de Reims a limité le nombre d'adolescents pouvant être accueillis dans le cadre des activités de Reims Vital'été.

Au regard de ces restrictions, il n'a pas été possible pour la commune de conventionner pour permettre à nos jeunes d'y prendre part.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*

Réouverture de l'espace de Bezannes

Depuis le 11 juin, l'espace de Bezannes, siège du Foyer Social et Culturel, est de nouveau ouvert au public. Bien sûr, la reprise éventuelle des activités devra se faire dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Des mouvements de personnels à la Mairie

Pascal STURM et Edith SAUCET ont pris leur fonction à la mairie en avril, en pleine période de confinement.

Le premier, qui nous vient de Othis (77) aura en charge les finances. La seconde, en mutation depuis Fismes, permettra de renforcer les services de l'état civil et de l'urbanisme.

Aurélie FRAUDET, chargée de communication, et qui avait notamment en charge la réalisation de la Gazette, a quitté ses fonctions le 28 mai dernier.

Accueil en mairie

Les services de la mairie ont repris leurs horaires habituels d'ouverture.

- Accueil téléphonique au 03.26.36.56.57 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Accueil du public du lundi au vendredi, uniquement l'après-midi, de 14h à 17h15
- Pour obtenir un rendez-vous avec Monsieur le Maire ou un adjoint : 03.26.36.54.14

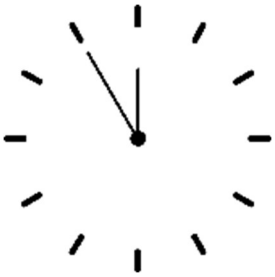

Ouverture du cimetière

Horaires estivaux : tous les jours de 8 h à 20 h.
Pour que les personnes présentant des difficultés de déplacement puissent se recueillir auprès de leurs proches, il sera dorénavant possible, le dimanche, de pénétrer en voiture.

Informations Paroisse

Église St-Bernadette de Tinqueux : Messe à 10h30 le dimanche

Église St-Martin de Bezannes : Messe à 9h le jeudi

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour être destinataire des dernières informations communales, pensez à installer sur votre smartphone l'application PanneauPocket.

Ne pas jeter sur la voie publique *Imprimé par l'imprimerie le Réveil de la Marne*